

Panneaux de plafond Templok^{MD}

Garantie limitée de dix (10) ans sur la capacité de stockage d'énergie thermique

EN VIGUEUR À PARTIR DE JANVIER 2024

Veillez lire attentivement les modalités suivantes, car elles sont liées aux conditions d'installation. Industries mondiales Armstrong, inc. (« Armstrong ») n'assume pas et n'autorise personne à assumer ou à offrir en son nom d'assumer, toute autre obligation ou responsabilité de garantie.

Produits

Cette garantie s'applique à la capacité de stockage d'énergie thermique des produits de plafond commerciaux Templok^{MD} du catalogue de produits Armstrong (« produit(s) »). La couverture au titre de cette garantie est limitée à la capacité de stockage d'énergie thermique des produits, comme indiqué ci-dessous, et soumise aux modalités des présentes. Armstrong ne garantit pas les performances des produits liées à la réduction de la consommation d'énergie du bâtiment ni aucun effet thermique sur son environnement d'installation.

Pendant une période de dix (10) ans à compter de la date d'expédition et lorsqu'ils sont stockés, installés et utilisés dans des conditions normales, les produits sont garantis pour stocker au moins une moyenne de 35 BTU par pied carré de produit carrelé, calculé comme l'enthalpie de fusion du matériau à changement de phase (MCP) extrait du produit selon ASTM E793-06 en unités d'énergie par unité de masse et multipliée par la masse de MCP par pied carré du produit.

CETTE GARANTIE EXPRÈS CONSTITUE L'ENSEMBLE DES OBLIGATIONS D'ARMSTRONG ET REMPLACE TOUTES LES AUTRES GARANTIES, EXPRÈS OU IMPLICITES, Y COMPRIS TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION POUR UN USAGE PARTICULIER, AINSI QUE TOUTES LES AUTRES OBLIGATIONS OU RESPONSABILITÉS, Y COMPRIS LA RESPONSABILITÉ POUR LA MAIN-D'ŒUVRE. LA RESPONSABILITÉ SE LIMITERA AUX CONDITIONS CI-DESSOUS ET ARMSTRONG NE SAURAIT ÊTRE TENUE RESPONSABLE DES FRAIS D'INSTALLATION OU DE RETRAIT, NI DES DOMMAGES INDIRECTS OU ACCESSOIRES, NI DES BLESSURES PERSONNELLES.

Conditions de la garantie

Les produits doivent être installés et entretenus conformément aux instructions d'installation écrites d'Armstrong concernant du produit et en vigueur au moment de l'installation et conformément aux meilleures pratiques de l'industrie. Toutes les garanties limitées d'Armstrong sont offertes sous réserve de conditions normales d'utilisation du produit. Les conditions anormales incluent l'exposition à des vapeurs chimiques, des vibrations, de l'humidité provenant de conditions telles que des fuites ou de la condensation dans un bâtiment, une humidité excessive, un incendie, des températures glaciales et la coupe, le pelage, la perforation ou l'endommagement du produit (« Conditions anormales »).

Avant l'installation, le produit doit être conservé propre et sec dans un environnement intérieur maintenu entre 0 et 49 °C (32 et 120 °F) et ne doit pas être soumis à des Conditions anormales. Les produits ne doivent en aucun cas être coupés ou modifiés.

Comment obtenir le service?

Vous devez aviser Armstrong par écrit de tout défaut du produit couvert par cette garantie limitée dans les 30 jours de la première observation du défaut à l'adresse suivante : Armstrong World Industries, Inc. P. O. Box 3001, Lancaster, PA 17604, ou appelez-nous au 877-276-7876. Dans cette section, les références à Armstrong signifient, aux États-Unis, Armstrong World Industries, Inc., P. O. Box 3001, Lancaster, PA 17604, et signifie, au Canada : Les Industries mondiales Armstrong Canada, 255 boulevard Montpellier, St-Laurent, Montréal, Québec, H4N 2G3.

Que fera Industries mondiales Armstrong?

Si Armstrong confirme un tel défaut du produit couvert par la présente garantie limitée, Armstrong livrera à ses frais, FAB, au lieu de l'installation, un nouveau produit de type et de qualité identiques ou similaires, dans une quantité égale à celle qui aura été déterminée comme étant défectueuse par Armstrong. Si Armstrong ne fabrique ou ne propose plus de produits à la vente, Armstrong livrera un produit de panneaux de plafond visuellement et acoustiquement similaire (tel que déterminé à la seule discrétion d'Armstrong).

Qu'est-ce que la présente garantie limitée ne couvre pas?

La présente garantie limitée ne couvre pas ce qui suit :

- La perte de capacité de stockage d'énergie thermique pouvant résulter d'une altération, d'un accident, d'un abus, d'une négligence, d'une coupe, d'un pelage, de la perforation ou de l'endommagement du produit, de l'exposition à la lumière UV ou de toute exposition à des conditions anormales. En cas de conditions anormales, les produits devront être enlevés immédiatement et remplacés lorsque les conditions seront redevenues normales.
- Tout coût ou toute responsabilité pour les dommages causés aux personnes ou aux biens en raison d'une fuite du produit.
- Toute main-d'œuvre ou tous autres coûts ou dépenses similaires liés au retrait, à la réinstallation ou au remplacement du produit.
- Les dépenses ou coûts engagés en raison de la perte de l'usage du produit.
- L'absence perçue ou réelle d'économies d'énergie après l'installation du produit.
- Ce qui est couvert par toute autre garantie écrite standard offerte par Armstrong sur le produit.



Armstrong^{MD}
Industries mondiales

Comment s'applique la loi d'État?

Cette garantie vous donne des droits légaux précis, mais il se peut que vous ayez d'autres droits qui varient d'un état à l'autre. Certaines juridictions ne permettent pas l'exclusion ou la limitation des dommages indirects ou accessoires, ou des limites de durée d'une garantie implicite, les limitations ou exclusions ci-dessus pourraient donc ne pas s'appliquer dans votre cas.

Toutes les autres marques de commerce utilisées dans les présentes sont la propriété d'AWI Licensing Company et/ou de ses sociétés affiliées.
© AWI Licensing LLC, 2023

armstrongplafonds.ca/commercial

BPCS-7105F-1123



Armstrong[®]
Industries mondiales